

Décision n° 2025/08 relative à la Tarification de l'Ecole de Musique Municipale- année 2025/2026

Ville de La Côte Saint-André

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales portant sur les délégations du conseil municipal accordées à Monsieur le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs municipaux,

Vu l'avis favorable de

Considérant la nécessité d'établir les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2025/2026

Le Maire de la commune de La Côte Saint-André DECIDE :

Article 1 : De fixer les tarifs pour l'année 2025/2026 comme suit (augmentation de 1,7 %) :

A) MOINS DE 25 ANS

TARIF ANNUEL	LCSA	Extérieurs
Cours collectif		
Cours collectif enfants et adolescents (sauf musiques actuelles) annuelle	111 €	111 €
MAO (Musique Assistée par Ordinateur) annuelle	173 €	173 €
Parcours Découverte (6 à 12 ans, au trimestre)	34 €	34 €
Cursus de formation		
Classique (7 ans et +)	selon QF ⁽¹⁾	500 €
Musiques actuelles avec option instrumentale (11 ans et +)	selon QF ⁽¹⁾	500 €
Musiques actuelles (11 ans et +)	selon QF ⁽²⁾	279 €

Hors cursus		
Formation instrumentale seule		
Formule 3 (30' par quinzaine)	454 €	487 €
Formule 2 (20' par semaine)	550 €	607 €
Formule 1 (30' par semaine)	826 €	912 €
Module de 5 cours (total = 2h30)	134 €	134 €

⇒ Tarifs indexés au Quotient Familial pour les élèves domiciliés à La Côte-Saint-André :

* Cursus de formation classique et Musiques actuelles option instrumentale :

QF	Tarif annuel
0-350	178 €
351-600	209 €
601-900	245 €
901-1200	279 €
1201-1500	310 €
1501-1800	345 €
> 1800	378 €

** Musiques actuelles

QF	Tarif annuel
0-350	117 €
351-600	139 €
601-900	161 €
901-1200	183 €
1201-1500	203 €
1501-1800	228 €
> 1800	250 €

Article 2 : Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Madame la Directrice Générale des Services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Côte Saint-André, le 26/06/2025

Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,
Joël GULLON



B) PLUS DE 25 ANS

TARIF ANNUEL	LCSA	Extérieurs
Pratique collective (sauf musiques actuelles)	222 €	222 €
Musiques actuelles & MAO	279 €	279 €
Formation instrumentale individuelle		
Formule 3 (30' par quinzaine)	454 €	487 €
Formule 2 (20' par semaine)	550 €	607 €
Formule 1 (30' par semaine)	827 €	912 €
Module de 5 cours (total = 2h30)	134 €	134 €

REDUCTION FAMILLE

Une réduction de 10 % est accordée aux musiciens et élèves inscrits à la Société Philharmonique de La Côte-Saint-André sur présentation de justificatifs.

Les tarifs côtis sont appliqués sur présentation d'une pièce justificative (taxes d'imposition ou attestation de domicile).

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues au titre des frais d'inscription est réglable, au choix de la famille comme suit :

- En 1 fois, en novembre pour l'année scolaire N
- En 3 fois qui feront l'objet de 3 règlements d'un montant équivalent selon l'échéancier suivant : Novembre/ Février / Mai

Il est précisé qu'en cas d'inscription en cours d'année, un calcul au prorata sera appliqué.

Les factures sont à régler avant le 20 du mois afin d'éviter tout rappel ou mise en recouvrement par le Trésorier.

CONDITIONS D'ANNULATION

Aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera prise en compte après le 1er octobre de l'année en cours, sauf cas de forces majeures*. Ainsi, l'année complète sera ainsi facturée.

En cas d'impayés de l'année en cours, la commune se réserve le droit de refuser l'inscription de l'enfant sur l'année suivante.

** Est considéré comme cas de forces majeures, les situations suivantes : maladie sur justificatif, déménagement hors de la communauté de communes, décès d'un parent.*